

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1997

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 3 novembre 1997 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD (jusqu'à la question 4/c), M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE (à compter de la question 5), Mme TETU, M. JUSSIAUX (jusqu'à la question 21), Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, M. TISSOT, Mme MAISIERES (à compter de la question 5), M. JEANNIARD (jusqu'à la question 27/a), M. DAHOUI, M. SANTI, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN (jusqu'à la question 18), Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN (à compter de la question 5), M. VOUILLOT, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN, M. BONNET, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. AUTARD (à compter de la question 4/c), M. BARETJE, M. LAGRANGE (jusqu'à la question 5), M. FOUSSERET, M. JUSSIAUX (à compter de la question 21), Mme GUINCHARD-KUNSTLER, Mme MAISIERES (jusqu'à la question 5), M. JEANNIARD (à compter de la question 27/a), M. LOYAT, Mme CUENIN (à compter de la question 18), M. HAGOPIAN (jusqu'à la question 5), M. SANCHEZ, M. THIRODE.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. AUTARD (à compter de la question 4/c), M. BARETJE, M. FOUSSERET, M. JUSSIAUX (à compter de la question 21), Mme GUINCHARD-KUNSTLER, Mme MAISIERES (jusqu'à la question 5), M. JEANNIARD (à compter de la question 27/a), M. LOYAT, Mme CUENIN (à compter de la question 18), M. HAGOPIAN (jusqu'à la question 5), M. SANCHEZ, M. THIRODE.

Mandataires : M. ANTONY (à compter de la question 4/c), M. HUMBERT, M. PINARD, M. GIRARD (à compter de la question 21), M. SCHWINT, M. MILLE (jusqu'à la question 5), M. TISSOT (à compter de la question 27/a), M. VUILLEMIN, M. NOT (à compter de la question 18), M. CHRISTELLE (jusqu'à la question 5), Mme BULTOT, Mme WEINMAN.

* * * * *

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour :

- 0.1** - M. le Maire a informé le Conseil Municipal de l'absence de M. BARETJE dont la mère vient de décéder.
- 0.2** - Il a fait part à l'assemblée de la parution d'un ouvrage de M. PINARD sur l'antisémitisme en Franche-Comté de l'affaire DREYFUS à nos jours.
- 0.3** - Il a ensuite salué des étudiants de l'IUT venus assister à cette séance.
- 0.4** - Il s'est réjoui de la réponse apporté par le Ministère de la Justice à propos du projet d'extension du Palais de Justice, qui démarrera en 1998.
- 0.5** - M. le Maire a refusé de soumettre au vote de l'Assemblée Communale une motion présentée par M. BONNET au nom du groupe «Une volonté, une force pour Besançon» relative à la politique familiale du Gouvernement, en raison du fait que cette décision ne relève pas du Conseil Municipal de la Ville de Besançon.
- 0.6** - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est associé à la démarche de M. SALOMON qui souhaite attirer l'attention de tous sur la situation dramatique de deux enfants arbitrairement retirés de leur famille d'accueil.

M. le Maire a ensuite proposé d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Conseil Municipal :

- a)** Démission de M. VIALATTE - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal, M. Jean-Claude GRAPPIN

Il a été procédé à l'installation de M. Jean-Claude GRAPPIN, en remplacement de M. Michel VIALATTE, démissionnaire.

L'Assemblée Communale a pris acte de ce changement.

b) Modifications des commissions et délégations

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté les modifications suivantes :

- Mme GUINCHARD-KUNSTLER est désignée en remplacement de M. LOYAT pour siéger à la Commission Relations avec la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, le District et les syndicats intercommunaux.

Commissions générales

Commission Finances - Budget

M. GRAPPIN en remplacement de M. VIALATTE

Commission Economie-Emploi-Commerce-Artisanat-Tourisme

M. GRAPPIN en remplacement de M. VIALATTE

Commission Sports

M. GRAPPIN en remplacement de M. TABOURNOT

Commission Logement

M. TABOURNOT en remplacement de M. VIALATTE

Commission Ressources Humaines - Informatique - Hygiène-Santé - Administration Générale

M. GRAPPIN en remplacement de M. VIALATTE

Commissions spéciales

Commission Communale des Impôts Directs (délégué suppléant)

M. GRAPPIN en remplacement de M. VIALATTE

c) District du Grand Besançon - Représentation de la Ville au Conseil Districale - Modification

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a désigné M. Jean-Claude GRAPPIN pour siéger, en tant que délégué suppléant de M. DUVERGET au Conseil Districale.

2 - Communication sur la rentrée universitaire

M. VOUILLOT, Conseiller Municipal Délégué à l'Enseignement Supérieur, a dressé le bilan de la rentrée universitaire à Besançon en constatant d'abord l'augmentation du nombre d'étudiants.

Il a ensuite donné les éléments importants de l'actualité universitaire : mise en place du tutorat, division de l'année en semestres, développement de l'apprentissage, mise au point d'un document de synthèse des formations proposées.

Il a évoqué l'ouverture de la bibliothèque universitaire de droit, les travaux en cours à la Faculté des Sciences, le réaménagement du restaurant universitaire Canot et le développement de la culture d'établissement.

Il a souligné l'action municipale en faveur de l'Université (40 MF d'aides directes) et annoncé un prochain débat sur ce sujet devant le Conseil Municipal en présence du Président de l'Université.

3 - Exercice 1997 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée a donné acte de ce bilan.

4 - Personnel Communal :

a) Régime indemnitaire de la filière animation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le régime indemnitaire de la filière animation et ses modalités d'application.

b) Régimes indemnitaires du cadre d'emploi des agents de Police Municipale et de l'emploi spécifique de surveillant de stationnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les régimes indemnitaires du cadre d'emploi des agents de Police Municipale et de l'emploi spécifique de surveillant de stationnement, ainsi que leurs modalités d'application.

c) Convention d'objectif et de partenariat avec le PLIE de Besançon pour l'accompagnement du dispositif CES

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention d'objectif et de partenariat avec le PLIE de Besançon, qui sera chargé d'une prestation d'assistance en fin de contrat pour les CES de plus de 26 ans, pour la recherche d'un emploi.

5 - Dispositif Emplois des Jeunes

A la majorité, deux Conseillers votant contre, le Conseil Municipal a adopté le dispositif présenté.

6 - Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté - Opération de construction de 22 logements et 22 garages quartier des Tilleroyes à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 8 010 530 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

7 - Comptabilité - Exercice 1997 :

a) Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

- b) Ouvertures de crédits reprises au budget supplémentaire - Crédits complémentaires par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1996**

Adopté à l'unanimité.

- c) Championnat de France de patinage à la patinoire La Fayette - Transfert de crédit**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté le transfert d'un crédit de 145 000 F pour le financement de travaux nécessaires pour l'organisation du championnat de France de patinage.

- d) Secteur Relations Internationales - Programme de développement Douroula - Transfert de crédit**

Adopté à l'unanimité.

- e) Parc des Expositions et Congrès - Micropolis - Rachat de prêts existants**

Adopté à l'unanimité.

8 - Taxe professionnelle - Accord intercommunal de compensation avec la commune de Chemaudin - Modification du taux de reversement

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a accepté de modifier comme suit le taux de reversement de taxe professionnelle à la Ville de Besançon par la commune de Chemaudin :

- maintien à 40 % pour 1997

- 35 % en 1998

- 30 % à partir de 1999.

9 - Assainissement - Réajustement des aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Adopté à l'unanimité.

10 - Budget annexe des Forêts - Affectation des résultats de l'exercice 1996

Adopté à l'unanimité.

11 - Contrat Enfance - Régularisation des subventions versées et perçues au titre de l'exercice 1996

Adopté à l'unanimité.

12 - Subventions :

a) culturelles

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a adopté la répartition suivante :

Associations	Obtenu en 1996	Déjà versé en 1997	Proposition
Erratum Musical	pas de demande	-	5 000 F
Le Hors-là	10 000 F	-	10 000 F
Les Solitaires Intempestifs	-	-	70 000 F
Festival de Musique		600 000 F	100 000 F
Espace Planoise	3 900 000 F	3 400 000 F	500 000 F

b) aux associations de quartiers et diverses

L'Assemblée Communale, à l'unanimité moins deux abstentions, a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1996	Proposition
APIM (Association pour la Promotion et l'Information à Montrapon)	25 000 F	25 000 F
La Chapraisienne	10 000 F	8 000 F
Coordination Planoise	6 000 F	3 000 F
Franc-Comtois Rapatriés Toutes Générations	1 500 F	1 500 F
Les Invités au Festin	2 400 F	2 500 F
Ligue des Droits de l'Homme	5 000 F	5 000 F
Les Orpailleurs	1 200 F	1 200 F
S.H.A.G. (spéléologues)	6 000 F	5 000 F
Union des Anciens Combattants Français Musulmans (ex-association des Anciens Combattants Français de Confession Islamique)	7 000 F (exceptionnelle)	1 500 F

c) du Service de la Politique de la Ville

c.) Secteur animation de quartier

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer :

- 8 253 F au Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux

- 30 000 F à la compagnie théâtrale «La grave et burlesque équipée du cycliste»

- 2 000 F au Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs de Besançon Clairs-Soleils.

c.) Secteur Jeunesse

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 5 000 F à l'Association «Amuse-Gueule» : à titre de récompense pour son projet «Salon de la solidarité», le solde du prix, soit 5 000 F étant pris en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations.

d) exceptionnelles à des associations sportives bisontines

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer :

- 5 000 F à l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire

- 5 000 F au Centre Sportif de l'Institution Nationale des Invalides.

e) aux associations médico-sociales - Deuxième répartition 1997

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la répartition suivante :

Associations locales	Sommes attribuées en 1996 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 1997	Sommes proposées en 1997
Société Française de la Croix Bleue Centre Pierre Mendès France 3, rue Beauregard	4 000 F	4 400 F	4 000 F
Association Française des Polyarthritiques 48 C, rue de Belfort	néant (début d'activité en 1995)	7 000 F	-
Les Mutilés de la Voix 42, rue Pierre Donzelot	3 000 F	montant de la demande non précisé	2 000 F
A.I.D.E.S. Franche-Comté 15, rue du Petit Battant	12 500 F	54 000 F dont 34 000 F exceptionnels (changement de régime des objecteurs de conscience)	11 485 F
Association Vie Libre 9, rue de Vesoul	4 000 F	8 000 F	4 000 F
Association Strumpell-Lorrain 9 bis, rue Fabre	néant	20 000 F	-
Total des sommes attribuées			21 485 F

f) pour congrès

- 3 000 F à la Société de Biologie de Besançon pour l'organisation les 26 et 27 juin dernier, du 4^{ème} Forum des Jeunes Chercheurs, à la Faculté de Médecine et de Pharmacie. 200 personnes ont assisté aux différentes réunions thématiques sur les deux jours.

- 4 000 F à l'Association d'Hygiène Sociale du Doubs et au CHR de Novillars, co-organisateurs de la journée de sensibilisation à l'ethno-psychiatrie intitulée «culture et psychiatrie», le 11 septembre dernier au Kursaal. 300 personnes, médecins, psychiatres, pédiatres, psychologues, personnels paramédicaux et éducatifs ont participé à cette journée.

- 30 000 F au Service de la Formation Continue de l'Université de Franche-Comté pour l'organisation du forum «Cybernet» ayant pour thème le télétravail, le 9 octobre dernier à la Faculté des Sciences. L'objectif du forum est de donner aux entreprises la possibilité de s'informer sur les différents aspects du télétravail.

- 4 000 F au Centre de Recherches en Histoire Ancienne de la Faculté des Lettres, pour l'organisation d'un colloque «le travail, conception, organisation, exploitation-recherches historiques», les 14 et 15 novembre prochain. Cette manifestation réunira une soixantaine de personnes dont dix de la CEE.

- 5 000 F à l'Académie Franc-Comtoise du goût pour l'organisation du colloque «Du terroir au goût des fromages» les 27 et 28 novembre prochain, à la Chambre de Commerce. 200 participants sont attendus et entendront les exposés de chercheurs de nombreux pays européens.

- 3 000 F au Laboratoire de Sociologie de la Faculté des Lettres, pour l'organisation du colloque «Autour d'Henri Mendras» les 5 et 6 décembre prochain en présence du socio-anthropologue lui-même. Ce colloque construit autour d'une personnalité de la discipline est destiné à la formation des étudiants. 200 à 300 d'entre eux y assisteront.

- 5 000 F au Laboratoire de la Faculté des Lettres pour l'organisation d'un colloque sur le traitement automatique du langage par ordinateur, les 10 et 12 décembre prochain, au Kursaal. Le colloque regroupera cent spécialistes dans ce domaine et de nombreux industriels.

M. ROIGNOT, Secrétaire Général de l'Université, n'a pas pris part au vote concernant la subvention attribuée au Service de la Formation Continue de l'Université.

g) à l'Union des Commerçants pour le programme «En ville de tout»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 230 000 F à l'Union des Commerçants à titre de participation à l'opération «En ville de tout».

h) à l'Université de Franche-Comté - Laboratoire d'Automatique de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 8 000 F au Laboratoire d'Automatique de Besançon pour l'organisation des «Doctoriales 1997».

M. ROIGNOT, Secrétaire Général de l'Université, n'a pas pris part au vote.

i) aux classes de découverte - Deuxième répartition 1997

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Ecoles	Séjours	Dates	Nombre d'enfants	Participation au séjour
Velotte primaire	Futuroscope Châteaux de la Loire	du 16 au 21 juin 1997	44	11 800 F
La Grette primaire	CPIE Les Eyzies - 24620 Séjour patrimoine	du 3 au 9 novembre 1997	53	13 000 F
				24 800 F

j) exceptionnelle à l'Association Accueil Familles Pergaud

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 F à l'Association Accueil Familles Pergaud pour financer des travaux de réfection et d'ameublement de ses locaux.

k) exceptionnelle à l'UNICEF

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 F au Comité du Doubs de l'UNICEF, à titre de participation aux frais d'installation dans ses nouveaux locaux.

i) ENSMM - Travaux de sécurité des biens et des personnes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 000 F à l'ENSMM à titre de participation aux travaux de sécurité du site.

m) complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder au CCAS une subvention complémentaire de 168 000 F qui permettra la poursuite des paiements des aides financières servies par cette structure.

13 - Encaissements et réaffectations de subventions :

a) à l'Orchestre de Besançon

a₁) de divers partenaires

Adopté à l'unanimité

- * 17 000 F de Musique Nouvelle en Liberté
- * 100 000 F de la Région de Franche-Comté
- * 100 000 F du Festival de Musique
- * 45 000 F de la Scène Nationale de Vesoul.

a₂) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Adopté à l'unanimité (260 000 F de la DRAC).

b) de la Bibliothèque Nationale de France pour les bibliothèques

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 200 000 F).

c) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration d'oeuvres d'art

Adopté à l'unanimité (montant des subventions : 120 270 F).

14 - Contentieux - Action en responsabilité - Affaire THERAULAZ - PETIT c/Ville de Besançon - Appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif - Modificatif à la délibération du 22 septembre 1997

Adopté à l'unanimité.

15 - Société d'Economie du Département du Doubs - Bilan des activités pour l'exercice 1996

L'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport.

16 - Implantation de SUPERFOS - Aide économique au bilan de l'opération ZAC La Fayette

Adopté à l'unanimité.

17 - Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon - Convention pour secrétariat et gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon, étant précisé que la Ville, qui assurera le secrétariat de cette structure, percevra une indemnité forfaitaire annuelle de 75 000 F HT.

18 - Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon - Participation à l'investissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le versement au Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel d'un complément de contribution de 226 755 F à l'investissement 1997.

19 - Art dans la ville :

- Installation d'une sculpture Place Jouffroy d'Abbans : contrat avec Pascal COUPOT

- Aménagement des têtes du tunnel sous la Citadelle : commande publique auprès de François MORELLET

- Ateliers-Logements cité Brulard

Le Conseil Municipal a adopté ces projets dans les conditions suivantes :

- Installation d'une sculpture Place Jouffroy d'Abban (à l'unanimité)

- Aménagement des têtes du tunnel sous la Citadelle (à la majorité, sept Conseillers votant contre et cinq s'abstenant)

- Ateliers-Logements cité Brulard (à l'unanimité).

20 - Direction du Théâtre Municipal, de la saison lyrique et musicale - Délégation de gestion - Contrat avec Didier BRUNEL

A l'unanimité, le Conseil Municipal a entériné le choix du jury qui s'est porté sur Didier BRUNEL et a autorisé M. le Maire à signer les contrats à intervenir.

21 - Casino Municipal de Besançon - La Mouillère - Demandes d'autorisation d'exploitation de machines à sous supplémentaires et de nouveaux jeux - Cahier des charges - Avis du Conseil Municipal

A la majorité, neuf Conseillers votant contre et huit s'abstenant, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande de la société du Casino, tendant à obtenir l'autorisation d'exploiter de nouveaux jeux (roulette anglaise, black jack et stud poker) ainsi que 70 appareils supplémentaires dits «machines à sous».

22 - Ouverture des commerces le dimanche - Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, a adopté le principe d'ouverture des commerces 3 dimanches par an, dont 2 avant Noël (14 et 21 décembre 1997 et 13 et 20 décembre 1998) et un mobile au libre choix du demandeur.

Cette règle s'appliquera au 1^{er} janvier 1998 pour les professionnels de l'automobile.

23 - Coopération décentralisée avec la Ville de Man (Côte d'Ivoire)

- a) Mission du Lieutenant-Colonel des Sapeurs-Pompiers - Prise en charge par la Ville du coût du déplacement

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal en a décidé ainsi.

- b) Convention avec ARDECOD (Association Régionale pour le Développement de la Coopération Décentralisée) pour des actions visant à l'amélioration de la salubrité de la Ville de Man - Financement de l'opération

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a adopté ces propositions dont le coût est évalué à 21 000 F.

24 - Système d'Informations Géographiques - Poursuite des acquisitions de données - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

25 - Marchés 1998

- a) Evacuation des déchets non recyclables et non incinérables produits par les services municipaux - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

b) Evacuation partielle des mâchefers de l'usine d'incinération des ordures ménagères en CET de classe 2 - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

c) Travaux courants dans bâtiments municipaux - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

d) Acquisition de fournitures de bâtiment - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

e) Fourniture de carburants pour les années 1998, 1999, 2000 - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

f) Fournitures de véhicules neufs et d'occasion - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

g) Fourniture de matériels électriques et de chauffage - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

h) Fourniture de fuel-oil domestique (FOD) - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

i) Fournitures scolaires - Adoption du cahier des charges - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

j) Tous services - Produits d'entretien et dérivés - Adoption du cahier des charges - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

26 - Programme d'acquisition de véhicules propres - Décision de principe

Adopté à l'unanimité.

27 - Musée du Temps - Palais Granvelle

- a) Programmation de la deuxième tranche financière et approbation du plan de financement - Modification de l'équipe de maîtrise d'oeuvre chargée des travaux de bâtiment

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le plan de financement suivant, recadré en fonction du démarrage effectif de l'opération :

	1997 7 000 000 F (1 ^{ère} tranche financière)	1998 9 000 000 F (2 ^{ème} tranche financière)	1999 8 400 000 F (3 ^{ème} tranche financière)	TOTAL des travaux de bâtiment (M.H.) 20 240 000 F HT 24 400 000 F TTC
Part FEDER (Fonds Européen)	999 500 F	1 285 000 F	1 199 400 F	3 483 900 F
Part Etat	1 915 400 F	2 462 700 F	2 298 500 F	6 676 600 F
Part Département du Doubs	1 700 000 F	1 700 000 F	1 700 000 F	5 100 000 F
Part Ville de Besançon :				
- Montant HT	1 189 500 F	2 015 000 F	1 767 200 F	4 971 700 F
- TVA 20,60 %	1 195 600 F	1 537 300 F	1 434 900 F	4 167 800 F
Totaux TTC	7 000 000 F	9 000 000 F	8 400 000 F	24 400 000 F

Il a décidé une seconde tranche financière de 9 000 000 F TTC pour 1998 et autorisé M. le Maire à solliciter les demandes de subventions.

Le Conseil Municipal a également été informé que le projet relatif aux travaux de bâtiment serait conduit par M. PRUNET, Architecte en Chef des Monuments Historiques, suite au départ en retraite de M. MORTAMET.

- b) Résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre passé avec M. DELIS, muséographe - Lancement de la procédure de concours

La Société INTEGRAL DELIS et Associés, titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre étant en liquidation judiciaire, la Ville se voit contrainte de relancer la procédure de concours pour retenir une nouvelle équipe.

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal a adopté les modalités de la procédure de consultation et la composition du jury arrêtée comme suit :

- **en tant que membres élus de l'assemblée délibérante :**
- R. SCHWINT, Maire de Besançon et président du jury
- J. VUILLEMIN, Premier Adjoint et président suppléant du jury
- M. FERREOL, Adjoint délégué à l'Action Culturelle ou son suppléant
- M. ROIGNOT, Adjoint délégué au Patrimoine ou son suppléant
- M. BONNET, Conseiller Municipal ou son suppléant

- en tant que personnalités compétentes :

- Mme DE BOISJOLLY-HOYET, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté ou son suppléant
- J.P. CHEVAILLER, Secrétaire Général de la Ville de Besançon ou son suppléant
- J.L. BOYER, Directeur Général des Services Techniques ou son suppléant
- M. VIEVILLE, Chef de l'Inspection Générale des Musées à la Direction des Musées de France
- M. COTE, Directeur du Musée de la Civilisation à Québec.

- en tant que maîtres d'oeuvre :

(indépendants des participants au concours et du Maître d'Ouvrage et compétents eu égard à l'ouvrage à réaliser et à la nature des prestations à fournir au titre du contrat de maîtrise d'oeuvre, représentés au 1/3 des membres constituant le jury - Loi MOP)

- M. MARTINOT-LAGARDE Cyrille, Adjoint au Chef du Département de la Muséographie, à la Direction des Musées de France, ou son suppléant
- M. PHILIPPON Jean-Paul, Architecte DESA
- M. BODIN Jean-François, Architecte DPLG
- M. SCARANELLO Adelfo, Architecte DPLG
- 1 architecte (ou 2 suivant la participation de M. SCARANELLO) désigné par l'Ordre Régional des Architectes

- membres de droit dans le jury, à voix consultative :

- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant
- M. le Trésorier Principal de Besançon Municipale ou son représentant.

Une commission technique assistera le jury et sera composée comme suit :

- Mme M.H. LAVALLEE, Directeur des Musées et J.M. GALLAND, Administrateur Territorial à la Direction Générale, co-rapporteurs des travaux de la commission technique
- Mlle J. FOREL, Directeur du service Action Culturelle et Vie Associative
- M. GUIOT, Directeur du Service Bâtiment
- Mme J. MAUERHAN, Conservateur du Musée du Temps, ou son représentant
- M. H. SCHNEIDER, Directeur du Service Electricité Chauffage ou son représentant
- M. D. BALLARD, Technicien au Service Bâtiment ou son représentant
- un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- M. J.L. PIVIN, programmiste

- Mme VAILLANT, Chargée de mission à l'Inspection Générale des Musées à la Direction des Musées de France ou son représentant
- Mme CORDELIER, Conseiller Musées à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté, ou son représentant
- M. ROBAGLIA, Architecte conseil auprès de la Direction des Musées de France.

Il a également arrêté au nombre de quatre les candidats admis à concourir dans la deuxième phase du concours et autorisé M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre à intervenir.

28 - Crèches et Haltes garderies municipales - Gestion par le Centre Communal d'Action Sociale - Mise à disposition de locaux - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale pour la mise à disposition des locaux occupés par les crèches et haltes garderies du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2001, renouvelable ensuite chaque année et révisable en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

29 - Cimetière de Saint-Claude - Projet d'extension - Première tranche

A la majorité, trois Conseillers votant contre, le Conseil Municipal a adopté l'avant-projet global de l'extension du cimetière de Saint-Claude, approuvé la première tranche opérationnelle (3 500 000 F) et autorisé M. le Maire à signer les marchés à intervenir.

Coût global du projet : 13 000 000 F HT.

30 - Parc Urbain de Planoise - Approbation de l'avant-projet sommaire - Demandes d'aides extérieures

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté l'avant-projet du Parc Urbain établi par Mme OSTY pour un montant évalué à 60 058 906 F HT et a décidé que la poursuite de ce projet serait fixée après engagement significatif des partenaires extérieurs qui seront sollicités.

31 - Transports urbains - Programme européen THERMIE-SAGITTAIRE - Convention avec la Communauté Européenne et la CTB - Modificatif

Adopté à l'unanimité.

32 - Participation de la Ville à la révision du schéma directeur sur l'étude spécifique des déplacements

Adopté à l'unanimité. Participation financière : 37 080 F.

33 - Rocade Nord Ouest - Echangeur de Planoise - Participation de la Ville

Adopté à l'unanimité. Participation financière 1997 et 1998 :
3 800 000 F/an.

34 - ZAC de la Mouillère - Concours d'urbanisme - Désignation du candidat

A l'unanimité moins sept abstentions, le Conseil Municipal a approuvé la désignation de l'équipe LOUX/GARCIA/LEFRANC/DEAT pour la réalisation du Plan d'Aménagement de Zone, la participation de la Ville pour l'organisation du concours s'élevant à 225 000 F.

34 bis - M. le Maire a fait part du souhait de l'Association «ENCLUM» tendant à ce que le Conseil Municipal adopte une délibération par laquelle il serait demandé au Conseil Général de tenir compte de ce projet dans l'étude du maintien du Collège Lumière.

M. le Maire a précisé que le Président du Conseil Général sera saisi de ce problème dès que le projet définitif de la ZAC aura été adopté par le Conseil Municipal.

35 - Acquisitions :

a) à M. ROUX suite à l'alignement du chemin des Saulniers

Adopté à l'unanimité. Prix : 2 250 F (9 m²).

b) à M. et Mme Marcel FERY et M. et Mme Laurent FERY, rue du Funiculaire

Adopté à l'unanimité. Prix : 22 950 F (153 m²).

36 - Echanges

a) 7, rue du Fort de Rosemont entre M. JOUNIN Gérard et la Ville

Adopté à l'unanimité. Sans soulte.

b) Site de Châteaufarine entre le Département, la Ville de Besançon et le CHU pour la construction du bâtiment de cardio-pneumologie

Adopté à l'unanimité. Sans soulte.

37 - Affaires diverses - Questions orales

a) Question orale de M. SALOMON sur un problème social

Cette question a été abordée en début de séance.

La séance est levée à 22 heures 35.

Hôtel de Ville, le 5 novembre 1997
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 6 novembre 1997
Pour le Maire,
L'Adjoint,